



14ème législature

Question N° : 89442	De M. Thierry Lazaro (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires européennes		Ministère attributaire > Affaires européennes
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > affaires européennes	Analyse > déplacement. bilan.
Question publiée au JO le : 29/09/2015 Réponse publiée au JO le : 15/03/2016 page : 2160 Date de renouvellement : 05/01/2016		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur le bilan qu'il dresse de sa participation le 25 août 2015 au 38ème colloque franco-allemand organisé par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Texte de la réponse

Le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes tire un bilan extrêmement positif de sa participation le 25 août 2015 au 38ème colloque franco-allemand organisé par le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La présence de partenaires italiens, portugais, polonais, belges, autrichiens et britanniques a donné à ce colloque une véritable dimension européenne. Les débats ont porté sur les grands enjeux de la vie estudiantine à l'échelle européenne, en particulier les bourses, le logement, la restauration, la culture et l'engagement étudiant. Lors de ce colloque, le Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes a apporté son soutien au projet de carte étudiante européenne que développent le CNOUS et ses partenaires allemands et italiens. Au terme d'une expérimentation à la rentrée 2016, l'objectif est qu'un étudiant puisse à l'avenir faire valoir ses droits d'étudiant dans toute l'Union européenne, par la simple présentation de sa carte. Avec la carte étudiante européenne, l'identité d'étudiant sera ainsi reconnue quels que soient l'institution et le pays d'origine. Ce projet a depuis lors été inscrit dans le plan national de vie étudiante que le Président de la République a présenté le 1er octobre 2015.